



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL
LIGUE des PYRENEES
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



TAXE d'apprentissage

Contribuer, chaque année, à la formation de professionnels qualifiés et compétents
Améliorer les compétences des stagiaires en formation et les outils pédagogiques utilisés
Apporter votre soutien au dynamisme de notre formation

<http://www.basketcd31.com/index.php/rechercher-un-article/429-taxe-apprentissage>

BULLETIN OFFICIEL

JANVIER 2017

COACH DATING MINI BASKET



Le rendez-vous des entraîneurs
U11 et U13

VENDREDI 24 FEVRIER
à 18h

salle de **BOULOC** (route de Villaudrie 31620)

Planning de la soirée:

- 18h: organiser un centre de perfectionnement pour les U11 présenté par Philippe Rodrigues (VBB)
- 19h: échanges avec Philippe
- 19h30: Jeu rapide et changement de statut pour les U13 présentés par Marc Mercier (CD31)
- 20h30: Echanges avec Marc et collation offerte par le Comité

INSCRIPTION GRATUITE
sur le site du Comité 31

ou

<https://goo.gl/forms/rbTunY4ROvJxG6ZP2>

contact: mathieucoillac@basketcd31.com



Inscription avant le 21/02/17

<https://goo.gl/forms/rbTunY4ROvJxG6ZP2>

PARTIE OFFICIELLE

Réunion de Bureau du mardi 10 janvier 2017

Membres présents :

Mmes Fabienne BINET-BAILLAT et Sandrine ESCOFFRES.

Mrs. Hervé FAUCON - Laurent LACAZE - Gérard NEBOUT – Alexandre STEIN – Xavier TIZON Benjamin TOSCANI et Robert VILLANOVA.

Assistent à la réunion :

Mme Yamina ALONSO et Mr David SANTOS-ROUSSEAU.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance.
- 2 : Présidence.
- 3 : Secrétariat Général.
- 4 : Commission des Finances.
- 5 : Commission Juridique.
- 6 : Pôle Arbitres.
- 7 : Coordinateur.
- 8 : Pôle Technique.

1 : Ouverture de de séance :

La séance est ouverte à 20 heures par le Président Alexandre STEIN qui présente à tous les membres du Bureau ainsi qu'aux invités tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et qu'elle apporte à tous joie, bonheur, santé et réussite sportive.

2 : Présidence (Alexandre STEIN) :

2.1 : Réunion avec les salariés du Comité :

Le mercredi 14 décembre 2016, le personnel a été convié à la traditionnelle réunion de fin d'année autour du Président et du Secrétaire Général.

La séance a été très constructive et les élus présents ont pu constater la rigueur des salariés et ont pu échanger avec eux sur la nouvelle organisation.

2.2 : Séminaire d'accompagnement des dirigeants à Troyes les 7 et 8 Janvier 2017 :

Dans le cadre des nouvelles orientations de la réforme territoriale mise en place par la FFBB, des travaux sous forme d'ateliers se sont déroulés lors de ce séminaire auxquels ont participé les Présidents, Trésoriers, Secrétaires et Directeurs de tous les Comités et de toutes les Ligues.

Alexandre STEIN, Robert VILLANOVA, Gérard NEBOUT et Jérôme CAPEL ont participé à ces travaux.

3 : Secrétariat Général (Gérard NEBOUT) :

3.1 : Licences :

Le nombre de licenciés à ce jour est de 10325 soit 182 de plus qu'il y a 1 an ce qui représente une augmentation de 1,8 %

Il faut ajouter à ce chiffre, 53 licences Contact Avenir et 138 licences Contact Opération Basket Ecole.

3.2 : Basket Santé :

Le Basket Santé est un axe de développement de la FFBB et dans ce but la FFBB a souhaité identifier des personnes ressources de cette pratique au niveau départemental. Ont été désignés :

- Président : Bernard STEIN
- Responsable : Jérôme CAPEL.

L'information a été transmise par Jérôme CAPEL à la chargée de mission Basket Santé de la FFBB, Laure TEILLET.

3.3 : Charte des officiels :

Dans le cadre de la saison 2015/2016, plusieurs clubs du Comité sont débiteurs en regard de la Charte des officiels. Le montant total des pénalités s'élève à 2054,93€ pour le CD 31. Les clubs concernés seront facturés directement par le Comité après information de la FFBB des sommes à régler.

3.4 : Demande de label <<Ecole Départementale de Mini-Basket >> :

Mathieu COILLAC a fait parvenir au Secrétaire Général le dossier de **labellisation de** l'ASTRO validé par le Pôle Mini-Basket.

Les membres du Bureau après avoir pris connaissance du dossier valident à l'unanimité cette demande et félicitent l'ASTRO B.C.

3.5 : Réunions des Pôles et des Commissions :

Le Secrétaire Général demande que chaque responsable fasse un compte rendu succinct pour information.

4 : Commission des Finances (Robert VILLANOVA) :

4.1 : Balance clients :

Le solde de nombreuses associations reste trop élevé en ce début d'année 2017.

Aussi une relance va être faite à tous les clubs qui ont des dettes importantes avec mise en application des dispositions légales dues au retard de paiement. (Voir dispositions financières du Comité).

4.2 : Local grillagé :

L'entreprise est dans les délais et la pose est programmée les 19 et 20 janvier 2017.

4.3 : Stockage des souffleurs de la structure gonflable :

A la demande de Mathieu COILLAC, sur le budget du Pôle Mini-Basket, seront achetés 2 coffres pour la somme totale de 440 € TTC.

5 : Commission Juridique (Xavier TIZON) :

A ce jour 4 dossiers disciplinaires ont été ouverts et l'organisme a été saisi pour l'ouverture d'un 5^{ème} dossier.

6 : Pôle Arbitres (Laurent LACAZE) :

6.1 : Stage de mi saison :

Il aura lieu à Bruguières le dimanche 22 janvier 2017.

6.2 : Corps arbitral :

L'attitude de quelques arbitres n'est pas compatible avec la fonction qu'ils représentent. Aussi Laurent LACAZE informe les membres du Bureau que des sanctions vont être prises envers les arbitres fautifs.

6.3 : Changements d'horaires :

Il existe un manque de communication entre le Pôle arbitres et Daniel LAGARRIGUE chargé d'accorder ou non un changement d'horaire. Le Secrétaire Général va rencontrer Daniel LAGARRIGUE pour effacer ces différents.

7 : Coordinateur (David SANTOS-ROUSSEAU) :

7.1 : Visites des clubs :

Comme dit lors des dernières réunions, les réunions des 5 secteurs du CD 31 vont avoir lieu entre le 23 janvier et le 3 février.

Un ordre du jour et un document informatique avec diapos vont être établis par David SANTOS-ROUSSEAU au plus vite.

De plus lors de cette soirée, chaque club recevra 8 ballons.

7.2 : Image du CD31 :

Lors de la dernière réunion du Bureau, il a été décidé de donner à chaque Pôle et/ou Commission une adresse mail en basket cd31.com

Xavier TIZON s'est renseigné et cette opération va avoir un cout important.

Aussi, dans la mesure où les membres du Bureau estiment que cette démarche n'est pas urgente, SEUL le Trésorier Général va bénéficier de cette nouvelle adresse mail.

8 : Pôle Technique (Benjamin TOSCANI) :

8.1 : Formation du joueur

La fin d'année 2016 a été chargée pour nos sélections.

Les 4 équipes U12 ont participé à un stage de deux jours avant d'effectuer leur premier tournoi qui s'est déroulé à Bruguières le lundi 19 Décembre. Nos équipes ont rencontré sur la journée les Comités des Hautes Pyrénées et de l'Ariège.

Suite à la réorganisation de notre nouvelle région nous participerons le week-end du 18 et 19 février à Montauban au TIC U12 avec une équipe garçons et une équipe filles.

Les deux équipes U13 ont participé à un stage sur la structure de Colomiers afin de préparer le TIC Pyrénées qui se déroulera du 10 au 12 février à Rodez.

A noter que le dernier TIC de la zone Sud-Ouest se déroulera lors du week-end du 1^{er} mai au Temple sur Lot.

Le Pôle Technique va suivre avec beaucoup d'attention les changements de stratégie de la fédération avec la réorganisation territoriale.

8.2 : Formation des cadres :

Le stage de formation animateurs s'est déroulé sur les installations de Muret et de Saint Lys entre le 17 et 21 Décembre.

Le stage de formation animateurs formule week-end va se terminer prochainement.

Le Pôle Technique remercie toutes les associations pour la mise à disposition de leur installation durant tous les stages de la fin d'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.

Le Secrétaire Général,



Gérard NEBOUT

Procès-verbal n°12

**VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE
Vendredi 6 samedi 7 et dimanche 8 janvier 2017**

SENIORS Filles	3 ftes techniques
SENIORS Garçons	11 ftes techniques
JEUNES	
U17 Filles	RAS
U17 Garçons	1 fte technique
U15 Filles	RAS
U15 Garçons	RAS
U13 Filles	RAS
U13 Garçons	RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque
Un grand nombre de feuilles de marque n'étaient pas arrivées au Comité lors du contrôle

U11 Filles

Poule A

Poule C

Poule D

Poule E

Poule F

Manque feuille des rencontres :

N°8302 Colomiers/Saint-Gaudens

N°8303 Net's/Le Fousseret

N°8307 En-SET BLAC/Cugnaux

N°8308 Auterive/Noé Carbonne

N°8309 Roquettes/Quint-Fonsegrives

N°8310 Bessieres/Cornebarrieu

N°8312 Aussonne/Léguevin

N°8315 Astro/Muret

N°8318 OTB/Le Fousseret

U11 Garçons

Poule C

Poule D

Poule E

Poule F

Poule G

Poule J

Manque feuille des rencontres :

N°9507 OTB/Brax

N°9509 Astro/Auterive

N°9512 Villemur/Saint-Orens

N°9513 Noé Carbonne/TBC

N°9518 Cornebarrieu/Merville

N°9519 TCMS/Roquettes

N°9529 Ayguesvives/Pinsaguel

Procès-verbal n°13

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 13 samedi 14 et dimanche 15 janvier 2017

SENIORS Filles

Pré-Région D-1

3 ftes techniques

Rencontre n°168

Cornebarrieu-2/EN-TMB-ASTRO-2
(46/50)

Pas de feuille et pas d'E-marque

Bessieres Forfait Général

D-3 Poule A

Rencontre n°602

Lavelanet/EN-Mondavezan-St-Gaudens non jouée accord report par la Commission Sportive

SENIORS Garçons

D-3 Poule A

4 ftes techniques

Rencontre n°1619

Montcalm/Cazères non jouée accord report par la Commission Sportive

JEUNES

U17 Filles

RAS

U17 Garçons

2 ftes techniques

U15 Filles

RAS

U15 Garçons

RAS

U13 Filles

RAS

U13 Garçons

RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque

Un grand nombre de feuilles de marque n'étaient pas arrivées au Comité lors du contrôle

U11 Filles

Poule B

Poule F

Poule G

Manque feuille des rencontres :

N°8325 O.T.B./Verfeil

N°8339 Le Fousseret/Salies-du-Salat

N°8340 T.M.B./Launaguet

U11 Garçons

Poule C

Poule E

Poule F

Poule I

Poule J

Poule L

Poule M

Manque feuille des rencontres :

N°9546 O.T.B./NET'S

N°9552 O.T.B./T.B.C.

N°9556 Pibrac/Cornebarrieu

N°9565 Bessieres/Villemur

N°9568 Pinsaguel/Lavernose Lacasse

N°9573 Bruguières/Léguevin

N°9577 Volvestre/O.T.B.

Procès-verbal n°14

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 20 samedi 21 et dimanche 22 janvier 2017

JEUNES

U17 Filles

RAS

U17 Garçons

RAS

U15 Filles RAS
U15 Garçons RAS

U13 Filles RAS
U13 Garçons RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque
Un grand nombre de feuilles de marque n'étaient pas arrivées au Comité lors du contrôle

U11 Filles
Poule B Manque feuille des rencontres :
Poule D **N°8348** Blagnac/Saint-Lys
Poule F **N°8353** Leguevin/Cornebarrieu
N°8360 Salies-du-Salat/Aurignac

U11 Garçons
Poule B Manque feuille des rencontres :
Poule C **N°9583** Colomiers/Muret
Poule D **N°9586** Auterive/O.T.B.
Poule E **N°9590** Bessieres/Tropik
N°9591 Labarthe/O.T.B.
N°9592 Lardenne/T.B.C.
Poule H **N°9604** Verfeil/Astro
Poule I **N°9605** Merville/Bessieres
Poule L **N°9613** Colomiers/Bruguieres
Poule M **N°9615** O.T.B./Eaunes

Procès-verbal n°15

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 27 samedi 28 et dimanche 29 janvier 2017

SENIORS Filles 3 ftes techniques, 2 ftes disqualifiantes sans rapport et 1 fte disqualifiante avec rapport

SENIORS Garçons 30 ftes techniques et 1 fte disqualifiante sans rapport

JEUNES

U17 Filles RAS
U17 Garçons 2 ftes techniques

U15 Filles 1 fte technique

U15 Garçons

3 ftes techniques

U13 Filles

RAS

U13 Garçons

1 fte technique entraîneur

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque
Un grand nombre de feuilles de marque n'étaient pas arrivées au Comité lors du contrôle

U11 Filles

Poule A
Poule B
Poule D

Manque feuille des rencontres :
N°8364 St-Gaudens/Le Fousseret
N°8369 Verfeil/Blagnac
N°8374 Cornebarrieu/Aussonne

U11 Garçons

Poule A
Poule B
Poule E

Poule F
Poule I
Poule J

Poule K
Poule L

Manque feuille des rencontres :
N°9620 T.O.A.C./Tournefeuille
N°9622 Muret/Frouzins
N°99631 T.B.C./Labarthe
N°9632 O.T.B./Noé-Carbonne
N°9634 Aussonne/Cornebarrieu
N°9643 B.C.L.M./Villemur
N°9645 Pinsaguel/Castanet
N°9646 Ramonville/Lavernose Lacasse
N°9649 Net's/T.B.C.
N°9652 Bruguières/Tournefeuille

Commission sportive – discipline du mardi 10 janvier 2017

DOSSIER N° 16 – 2016/2017

- **D-2 Masculin Poule B**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 10 janvier 2017 :

Vu les règlements généraux du CDBB31,
Vu les règlements sportifs particuliers du CDBB31,
Vu les observations transmises par le club le 14 décembre 2016,
Vu les pièces constituant le dossier,

Suite au contrôle des feuilles des marques des rencontres du Championnat D2 masculin poule B N°1268 du 13/11/2016, N°1284 du 20/11/2016 et N°1292 du 27/11/2016, la Commission Sportive Départementale a constaté que dans l'effectif de votre équipe, il y'avait :

- **KOUMOU EBONGA Sergini Maurase licence n°RH895811**
- **DIABY Ibrahima licence n° RH863652**
- **IGHMOURACENE Kocil licence n° RH775937**

CONSIDERANT l'article 26-2 des règlements généraux du CDBB31 ;

CONSIDERANT qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

CONSIDERANT que l'article 51 des règlements sportifs particuliers prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

CONSIDERANT que l'association sportive A.C.2.L. n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe de A.C.2.L. des rencontres de D2, N°1268 en date du 13/11/2016 opposant ASTRO à A.C.2.L., N°1284 en date du 20/11/2016 opposant A.C.2.L. à NET'S-3 et N°1292 en date du 27/11/2016 opposant A.C.2.L. à CARAMAN-2 ;
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
 - Le score des rencontres susvisées est de : 0 à 0
 - Les points au classement du Championnat D2 sont attribués comme suit :
 - 0 point pour l'association sportive A.C.2.L. ;
 - 2 points pour les associations ASTRO, NET'S et CARAMAN.

Par ailleurs, l'association sportive **A.C.2.L.**, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

Commission sportive – discipline du mardi 17 janvier 2017

DOSSIER N°17 – 2016/2017

- **FORFAIT GENERAL Bessieres Séniors Féminin Pré-Région(D1)**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 17 janvier 2017 :

CONSTATANT que l'association sportive Bessieres B.C. par un courriel en date du 16 janvier 2017, nous informe déclarer FORFAIT GENERAL pour l'équipe Séniors Pré-Région Féminin,

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Sportive Départementale, l'association sportive Bessieres B.C. n'a apporté aucune précision qui n'a pu être retenue,

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'article 26-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de déclarer l'équipe Séniors Féminine de Bessieres FORFAIT GENERAL.

Par ailleurs, l'association sportive Bessieres B.C. doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

Commission sportive – discipline du lundi 23 janvier 2017

DOSSIER N° 18 – 2016/2017

U15 M Niveau 3 Poule D Saint-Lys-2 le joueur :

BARTHOLOMEU Jorge licence n°BC015293 participe aux rencontres.

Un joueur de catégorie U16 ne peut pas participer aux rencontres du championnat U15

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 23 janvier 2017 :

Vu les règlements généraux du CDBB31,

Vu les règlements sportifs particuliers du CDBB31,

Vu les observations transmises par le club le 19 janvier 2017,

Vu les pièces constituant le dossier,

Suite au contrôle des feuilles des marques des rencontres du Championnat U15 masculin Niveau 3 poule D N°6974 du 05/11/2016, N°6978 du 12/11/2016, N°6988 du 26/11/2016, N°6999 du 10/12/2016, N°7004 du 17/12/2016, N°7009 du 07/01/2017 et N°7012 du 14/01/2017, la

Commission Sportive Départementale a constaté que le joueur, **BARTHOLOMEU Jorge licence n°BC015293 catégorie U16**, fait parti de l'effectif.

CONSIDERANT l'article 26-2 des règlements généraux du CDBB31 ;

CONSIDERANT qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

CONSIDERANT que l'article 51 des règlements généraux du CDBB31 prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

CONSIDERANT que l'association sportive Saint-Lys Basket n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

de la perte par pénalité pour l'équipe de Saint-Lys-2 des rencontres U15 Masculin Niveau 3 Poule D, N°6974 en date du 05/11/2016 opposant Saint-Lys-2 à Léguevin, N°6978 en date du 12/11/2016 opposant Colomiers-3 à Saint-Lys-2, N°6988 en date du 26/11/2016 opposant Astro-2 à Saint-Lys-2, N°6999 en date du 10/12/2016 opposant Tournefeuille-2 à Saint-Lys-2, N°7004 en date du 17/12/2016 opposant Brax à Saint-Lys-2, N°7009 en date du 07/01/2017 opposant Saint-Lys-2 à L'Isle Jourdain et N°7012 en date du 14/01/2017 opposant Cugnaux-2 à Saint-Lys-2 ;

- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
 - Le score des rencontres susvisées est de : 0 à 0
 - Les points au classement du Championnat U15 Masculin Niveau 3 sont attribués comme suit :
 - 0 point pour l'association sportive Saint-Lys ;
 - 2 points pour les associations Léguevin, Colomiers, Astro, Tournefeuille, Brax, L'Isle Jourdain et Cugnaux.

Par ailleurs, l'association sportive **Saint-Lys Basket**, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **QUARANTE EUROS (40.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

TOURNOIS

MOIS DE MAI 2017

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SENIORS
25	LABARTHE								X
27	LABARTHE				X				
28	LABARTHE					X	X		

MOIS DE JUIN 2017

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SENIORS
10	TOURNEFEUILLE				X				
10	LABARTHE	X	X	X					
11	TOURNEFEUILLE					X			

Retrouvez plus de tournois sur notre site internet

<http://basketcd31.com/index.php/annonces/tournois-camps>

Maison du Basket—36 avenue de l' Hers— BP N° 65105—31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.50 ☎ 05.62.71.69.51

🌐 <http://basketcd31.com/>

✉ secretariat@basketcd31.com

N° SIRET : 350 195 251 00029—CODE APE 926 C